

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 septembre 2010

L'an deux mil dix, le seize septembre, à dix neuf heures après convocation légale en date du 9 septembre 2010, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Étaient présents: M. GERARD Maire, M. MALBET, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. THOMAS, M. GEORGES, M. GLATIGNY, Adjoints, Mme BROUARD, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, M. LAFOY, M. LAMBERT, M. THOMAS, M. FOUCAULT, Mme POUSSIN, Mme TOULEMONDE, Mme WAGNER, Mme BARBE, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Mme GOUSSARD Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme BRANDELON donne pouvoir à M. CORDIER

Mme TARANNE donne pouvoir à M. GERARD

Absente : Mme YANALIOGLU

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Le procès verbal de la séance du 27 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n° 1

Budget eau & assainissement – Virement de crédit

Pour permettre l'ajustement des amortissements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les virements ci-après :

Budget assainissement

D	6811	OS 99	Dotations aux amortissements sur immobilisations...	19.00 €
D	022	R 99	Dépenses imprévues.....	- 19.00 €

Budget eau

D	6811	OS 99	Dotations aux amortissements sur immobilisations...	274.00 €
D	022	R 99	Dépenses imprévues.....	- 274.00 €

Délibération n° 2

CDC des portes du Perche – Remboursement frais du Syndicat d'initiative

Lors du transfert de compétence « *Prise en charge du Syndicat d'initiative de La Loupe pour la promotion touristique sur le territoire de la communauté de communes* », il avait été décidé que la CDC rembourserait les frais occasionnés par l'occupation des locaux soit 4 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Délibération n° 3

Hôtel restaurant « le Chêne Doré » – Bail commercial

Un bail commercial a été établi pour la location de l'hôtel restaurant « le Chêne Doré », 12 place de l'Hôtel de Ville à la société HOSTELLERIE DU CHENE, représentée par M. LAHOUATI Nicolas et dont le siège social est à Senonches. Le bail avec promesse de vente est consenti pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 36 000 € H.T.

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix de TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLE EURO (355 000 €) sous déduction du montant cumulé des loyers payés, hors la part d'intérêts d'emprunt supportés par la ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte établi par Maître BOUIX-ECHIVARD. Les frais seront à la charge du preneur.

**Délibération n° 4
Admission en non-valeur**

Ce point évoqué lors de la séance du conseil du mois de mai avait été reporté. Il s'agit de titres de recette qui n'ont pu être recouverts. Cela concerne plusieurs exercices, à savoir :

2007	YOUSFENE Willy	14.49 €	somme inférieure au seuil de poursuite
2006	OCAKTAN SELAHATTIN	2.94 €	d°
2008	BOURGOUIN Mina	19.70 €	d°
2007	ROCCA Régine	430.40 €	Revenus trop faibles pour être saisissables
	d°	430.40 €	d°
2008	d°	150.00 €	d°
2007	DUMONT Anita	59.94 €	d°

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces admissions en non valeur.

**Délibération n° 5
SAEDEL – Arrêté des comptes au 31/12/2009**

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes tels qu'ils ont été arrêtés, concernant l'opération « La Chamaille » suite à la convention publique d'aménagement en date du 02 mars 2005.

**Délibération n° 6
Aménagement des places – Demande de subventions**

Le projet d'aménagement des places du centre ville, présenté par M. SAMBUCCO, Architecte est désormais arrêté.

Des subventions peuvent être accordées pour ces travaux d'aménagement afin de faciliter l'accès et développer le commerce.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander des subventions pour les travaux d'aménagement des places et à signer tous les documents nécessaires pour permettre l'aboutissement de ce dossier.

**Délibération n° 7
« La Loupe se souvient » - Prix de vente**

Ce livret édité lors du 50^{ème} anniversaire du bombardement de la ville est vendu à la bibliothèque et au Syndicat d'initiative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente de ce livret à 8 € (à la place de 7.62 €) à partir du 1^{er} Novembre 2010.

AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération n° 8 Ecole Notre Dame – Participation financière

A la demande de la trésorerie, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame doit faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Cette participation est obligatoire, son montant est calculé sur la base d'un « coût moyen » par élèves des écoles publiques de la commune. Ce coût est déterminé par les textes. Pour l'année 2010, elle est de 397.97 € par élèves domiciliés à La Loupe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de cette participation qui sera fixée par la Commission des Finances.

Délibération n° 9 Classe de neige 2011 – Participation des familles

Le séjour 2011, prévu pour 10 jours et 9 nuitées, s'élève à 615 € par enfant, la subvention du Conseil Général de 63 € par enfant vient en déduction,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve la grille de participation proposée par la commission des affaires scolaires, à savoir :**

	Moins de 259	260 à 388	389 à 644	645 à 1028	1029 et plus	Hors commune
Prix du séjour	615 €	615 €	615 €	615 €	615 €	615 €
Subvention Conseil général	63 €	63 €	63 €	63 €	63 €	63 €
Prix par famille sans subvention de la commune	552 €	641 €	641 €	641 €	641 €	641 €
Participation des Familles	25% 160,25 €	45% 288,45 €	60% 384,60 €	80% 512,80 €	90% 576,90 €	100% 641,00 €
Participation de la Commune	75% 480,75 €	55% 352,55 €	40% 256,40 €	20% 128,20 €	10% 64,10 €	0% 0,00 €

- **donne** la possibilité aux familles de payer en plusieurs mensualités.
- **autorise** la signature de la convention avec l'AAPE Michelet.

AFFAIRES DIVERSES

Délibération n° 10 Course cycliste de PARIS-TOURS 2010 – Convention de départ

Le départ de la course de « PARIS-TOURS » a lieu à La Loupe le 10 octobre 2010. Une convention doit être signée avec la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.) représentée par Monsieur Christian PRUDHOMME.

Cette convention précise les modalités d'organisation de ce départ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

Délibération n° 11
Concession pour la distribution de gaz naturel – Avenant n° 1 au contrat

Une convention a été passée avec GrDF pour la distribution du gaz sur le territoire de la commune. En application du décret du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, il est proposé un avenant à cette convention concernant la participation financière demandée lors de raccordements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

Délibération n° 12
Convention d'occupation BOUYGTEL – Avenant

Une convention a été signée lors de l'implantation de l'antenne BOUYGTEL sur le clocher de l'église précisant le montant du loyer et les modalités de révision de ce loyer. La société BOUYGUES Télécom propose de fixer désormais l'indice ICC par une indexation fixe annuelle de 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant précisant l'indexation de la redevance : soit sur l'IRL (indice de révision des loyers) soit une augmentation systématique de 2% par an.

Délibération n° 13
Modification de la longueur de la voirie

Suite à la signature de l'acte de rétrocession de la voirie de la résidence Hélène Boucher en juillet 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de cette rue, d'une longueur de 650 mètres dans le domaine public communal afin qu'elle soit prise en compte pour le calcul de la DGF.

INFORMATIONS

TRAVAUX

L'ensemble des travaux prévus sur l'année 2010 sera réalisé.

MM. Cordier, Glatigny et Boustière suivent les travaux de voirie décidés par la CDC.

Déjections canines. Problèmes de civisme. « Toutounettes » mises en place. Les personnes prises sur le fait seront rappelées à l'ordre.

Bulletin municipal sera distribué semaine prochaine.

Nuisances sonores des vélomoteurs. A présent la Police Municipal est équipée d'un détecteur sonore. A la 2^{ème} interpellation, la personne sera verbalisée avant du préventif sera fait.

La bibliothèque va fêter ses 20 ans. Un point presse est prévu la semaine prochaine. Voir le programme. Nous devons nous mobiliser pour cette manifestation.

<i>M. GERARD</i>	<i>M. MALBET</i>	<i>Mme VARENNE</i>	<i>M. CORDIER</i>	<i>M. THOMAS</i>
<i>M. GEORGES</i>	<i>M. GLATIGNY</i>	<i>Mme BROUARD</i>	<i>Mme LOUPY</i>	<i>Mme RENAULDON</i>

<i>M. LAFOY</i>	<i>M. LAMBERT</i>	<i>M. FOUCAULT</i>	<i>Mme POUSSIN</i>	<i>Mme TOULEMONDE</i>
<i>Mme WAGNER</i>	<i>Mme BARBE</i>	<i>M. JEROME</i>	<i>Mme GUITTET</i>	<i>Mme CHRISTMANN</i>
<i>Mme LEPARQ</i>	<i>M. BOUSTIERE</i>	<i>M. PENEAU</i>	<i>Mme GOUSSARD</i>	